






## Églises et installations paroissiales (16 février 2021)

	<b>Mariages, funérailles et services religieux (incluant la messe et les autres sacrements)</b> [voir note 1]	<b>Événements publics organisés, réunions et regroupements (pour lesquels la supervision du personnel ou de bénévoles est exigée<sup>+</sup>)</b>
<b>Limites</b>	<i>Lorsque la distanciation physique peut être maintenue</i>	<i>Lorsque la distanciation physique peut être maintenue</i>
<b>Vert – prévenir</b> 	Limite de capacité : • à l'intérieur : 30% de la capacité • à l'extérieur : 100 personnes	Limite de capacité : • à l'intérieur : 50 personnes • à l'extérieur : 100 personnes
<b>Jaune – protéger</b> 	Limite de capacité : • à l'intérieur : 30% de la capacité • à l'extérieur : 100 personnes	Limite de capacité : • à l'intérieur : 50 personnes • à l'extérieur : 100 personnes -Fermées à minuit
<b>Orange – restreindre</b> 	Limite de capacité : • à l'intérieur : 30% de la capacité • à l'extérieur : 100 personnes -dépistage des participants (actif)*	Limite de capacité : • à l'intérieur : 50 personnes • à l'extérieur : 100 personnes -dépistage des participants (actif)* -Fermées à 22 h
<b>Rouge – contrôler</b> 	Limite de capacité : • à l'intérieur : 30% de la capacité • à l'extérieur : 100 personnes -dépistage des participants (actif)*	Limite de capacité : • à l'intérieur : 5 personnes • à l'extérieur : 25 personnes -dépistage des participants (actif)* -Fermées à 22 h
<b>Gris – confinement</b> 	Limite de capacité : • à l'intérieur : 10 personnes • à l'extérieur : 10 personnes • Services religieux, rites et cérémonies virtuels et en format service à l'auto autorisés	Fermées avec des exceptions limitées

**Note 1 :** La limite a été fixée pour un service religieux qui est supervisé, avec des personnes qui dépistent ceux qui cherchent à entrer et qui font respecter la distanciation physique et le port du masque. Veuillez noter que les baptêmes doivent appliquer les mêmes mesures pour se qualifier à cette limite; autrement, le groupe doit se limiter à 10 personnes, incluant le célébrant.

**+** : **Supervision signifie** avoir des membres du personnel ou des bénévoles pour assurer le dépistage de ceux qui cherchent à entrer et pour faire respecter la distanciation physique et le port du masque.

**\*** : **Dépistage des participants signifie** avoir un membre du personnel ou un bénévole pour vérifier que les paroissiens et ceux qui entrent ne présentent aucun des symptômes identifiés dans le tableau des symptômes de la COVID-19.